

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA SELLE CRAONNAISE  
Séance n° 5 du 17 mai 2017**

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

**Présents** : Joseph JUGÉ, Jean-Luc COUTARD, Olivier DERSOIR, Helen BARVILLE, Emmanuel DAVID, Séverine DERVAL, Jacky LEPAGE, Michel JUGÉ, Céline LEMOINE.

**Excusés** : Lionel MOAL, Sylvie BELLANGER, Jean-Marcel LECOMTE, Freddy HERBERT, Diego LARDEUX.

**Secrétaire de séance** : Helen BARVILLE.

**COMPTE-RENDU DU 27 AVRIL 2017**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 27 avril 2017.

**1) DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

*a) 14 rue de la Sablonnière*

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2017-01 du 22 avril 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **RENONCER** à son droit de préemption urbain sur la propriété située 14 rue de la Sablonnière, et cadastrée sous le n° 461 de la section H, d'une superficie totale de 318 m<sup>2</sup>, dont les propriétaires actuels sont Mr DELAUNAY Dominique et GAUTIER Brigitte de Le Pin en Mauges (49) ;
- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

*b) 17 rue de la Brûlerie*

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2017-02 du 6 mai 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **RENONCER** à son droit de préemption urbain sur la propriété située 17 rue de la Brûlerie, et cadastrée sous les n° 521 et 524 de la section H, d'une superficie totale de 540 m<sup>2</sup>, dont les propriétaires actuels sont les conjoints GILLES ;
- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

**2) DECISIONS MODIFICATIVES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'adopter** la décision modificative n°1 au budget principal telle que présentée ci-dessous.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Opération/cpte	Libellé	Recettes	Dépenses
Compte 204	Subventions d'équipement versées		- 1 000,00 €
Chap. 187	Commerce et Artisanat		
Compte 2188	Autres immobilisations corporelles		+ 1 000,00 €
			0 €

**3) ORGANISATION TAP 2017/2018**

*(Arrivée d'Olivier DERSOIR)*

En matière d'éducation, Emmanuel MACRON, dans ses différentes propositions, a soumis l'idée suivante :

« Pour les écoles primaires, laisser aux communes – en lien étroit avec les écoles de leur territoire – le soin d'organiser le temps périscolaire sans contrainte. »

Son élection étant très récente, aucune décision n'a été prise en ce qui concerne les activités périscolaires. Mais, si un décret était passé dans ce sens avant la rentrée scolaire de septembre 2017, Monsieur le Maire souhaiterait connaître l'opinion du conseil municipal.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis de principe favorable à la suppression des Temps d'Activité Périscolaire à la rentrée scolaire 2017 avec retour au planning de 4 jours, si des directives nationales en donnent la possibilité. Au préalable, les institutrices seront consultées et ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Ecole (en juin).

#### 4) **POINT AMENAGEMENT DU VILLAGE**

Suite à la visite du Maître d'œuvre, TECAM, il a été convenu la reprise des dégâts occasionnés suite aux travaux réalisés le long de la maison 4 place Jean Bruchet : bandes podotactiles...

Le préau étant quasi terminé, les travaux du parking de la Mairie ont été redémarrés par Pigeon TP depuis mardi. Le sol va être préparé par l'entreprise cette semaine mais l'enrobé ne pourra être posé que fin juin. Les emplacements des espaces verts avaient été déterminés par la commission. Le chemin accessible aux personnes à mobilité réduite sera matérialisé par une bande en résine ocre. Les élus doivent encore décider où positionner la résine sur le parking (bandes ou lignes) afin de lui donner un aspect moins foncé.

#### 5) **POINT ESPACES VERTS**

Le parc de la Mairie, l'espace devant l'église et les parterres de l'école primaire ont été réalisés par la Gorronnaise des Jardins, comme convenu dans le marché public d'aménagement du village.

Devant la déception du résultat obtenu, la commission a décidé de contacter plusieurs entreprises paysagistes pour demander des conseils et des devis.

L'entreprise LARDEUX de Rannée a ensuite été retenue par la commission qui présente aujourd'hui un devis et des plans pour la reprise des espaces verts de l'église et devant l'école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** le devis de la SARL Lardeux Frères, pour un montant de 6 787,76 € TTC.

#### 6) **RAPPORT DES COMMISSIONS**

Jean-Luc COUTARD :

- Elections législatives : un courrier va être adressé aux jeunes de 18 ans pour leur proposer de participer à l'organisation du bureau de vote et au dépouillement, dans le cadre d'un devoir de citoyenneté.
- Argent de poche :
  - ⇒ Liste des travaux : réfection bureau 1<sup>er</sup> étage Mairie, finition peinture sanitaires du Pavillon, décoration de Noël en bois à créer, espaces verts, travaux à St Amadour, peintures au sol des jeux à l'école maternelle, fresque sur le mur extérieur de l'école primaire...
  - ⇒ Réunion avec les bénévoles le 30 mai à 10h.
  - ⇒ Réunion avec les jeunes à définir.

Olivier DERSOIR :

- Voiries : les points à temps ont été déterminés le 13/05.
- TRAM TP a réalisé les travaux de curage des fossés et certains petits dégâts ont dû être réparés (ponts cassés...).

Helen BARVILLE :

- Réunion préparation TAP 1<sup>ère</sup> période 2017/2018 le 30 mai.

#### 7) **DIVERS**

⇒ Festival des Mouillotins : suite à la présentation par l'association AMAC du festival des Mouillotins qui pourrait avoir lieu à la Base de Loisirs de la Rincerie en 2018 et à l'avis majoritairement favorable du Conseil Municipal malgré l'opposition du Maire, celui-ci a décidé d'autoriser l'implantation du festival. Par contre, Monsieur le Maire précise que toute la partie administrative du projet ne sera pas effectuée par la commune.

- ⇒ Ecole primaire : une odeur persistante avait été signalée par les institutrices et les investigations multiples ont permis de découvrir l'installation d'une fouine dans une partie du grenier inaccessible par l'homme. La solution trouvée est la pose d'un appareil à ultrasons pour repousser les nuisibles. L'intervention du couvreur a donc été nécessaire à deux reprises. Affaire à suivre...
- ⇒ Courses cyclistes du 17 juin : le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :
  - **De verser** une subvention de 40 € à l'association ECCR de Renazé/Craon pour qu'elle soit reversée aux jeunes sellois participant à l'une ou l'autre des courses.
- ⇒ Prochaine réunion du Conseil Municipal le jeudi 15 juin 2017.

Fin de séance à 23h

Joseph JUGÉ

Jean-Luc COUTARD

Olivier DERSOIR

Lionel MOAL  
(Excusé)

Helen BARVILLE

Diego LARDEUX  
(Excusé)

Emmanuel DAVID

Jacky LEPAGE

Freddy HERBERT  
(Excusé)

Séverine DERVAL

Céline LEMOINE

Sylvie BELLANGER  
(Excusée)

Jean-Marcel LECOMTE  
(Excusé)

Michel JUGÉ